

**INSCRIPTION CANTINE GARDERIE
RENTREE SCOLAIRE 2024-2025**

Les inscriptions à la cantine et à la garderie se font grâce à un logiciel disponible sur le site internet ropach.com avec une connexion sécurisée.

Les enseignants et le secrétariat de Mairie ne prennent plus aucune inscription de dernière minute, vous serez les seuls gestionnaires et responsables de vos inscriptions. Les repas seront facturés en fonction de vos inscriptions.

Vous pouvez effectuer les modifications exceptionnelles jusqu'à la veille avant 10 h et le vendredi avant 10 h pour le repas du lundi.

Si votre enfant mange à la cantine régulièrement (ex : tous les jours ou tous les lundis de l'année scolaire), alors nous le préenregistrerons à réception du coupon ci-dessous et vous n'aurez qu'à le désinscrire lorsqu'il ne mangera pas ces jours-là. Si votre enfant mange de façon irrégulière chaque semaine alors vous devrez l'inscrire vous-même en fonction de votre planning.

Pour ceux qui n'ont pas de compte, merci de nous retourner le coupon-réponse ci-dessous accompagné de l'autorisation de prélèvement et votre RIB. Vous recevrez alors vos identifiants de connexion.

Vous pouvez conserver la notice explicative jointe.

Le Maire,

Sophie CHAMOULAUD

Mairie - 371, rue des Chalandons - 71570 ST SYMPHORIEN D'ANCELLES

☎ : 03 85 36 71 37

Email : urba2@mairie-st-symphorien.fr

Site internet : www.st-symphorien-st-romain.fr

✂ -----

NOM de l'enfant : Prénom de l'enfant :

Adresse mail des parents :

Cantine : Téléphone portable

Mon enfant ne mangera pas à la cantine

Mon enfant mangera de façon irrégulière et je l'inscrirai moi-même en fonction de mon planning

Mon enfant mangera régulièrement toute l'année scolaire les jours suivants :

lundi mardi jeudi vendredi

Mon enfant mangera repas normal **ou** repas sans viande **ou** repas sans porc

Garderie :

Mon enfant ne fréquentera pas la garderie

Mon enfant fréquentera la garderie de façon irrégulière et je l'inscrirai moi-même en fonction de mon planning

Mon enfant fréquentera la garderie de façon régulière toute l'année scolaire les jours suivants :

lundi matin mardi matin jeudi matin vendredi matin

lundi après-midi mardi après-midi jeudi après-midi vendredi après-midi

Signature

A rendre avec l'autorisation de prélèvement et le RIB

(si création de compte ou changement de compte bancaire pour les comptes déjà existants)

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion et la facturation de la garderie périscolaire. Les destinataires des données sont la mairie, et la trésorerie. Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser un mail à l'adresse suivante : secretariat@mairie-st-symphorien.fr Les données seront conservées 10 ans après la clôture du dossier.